

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 18 septembre 2025

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 12/09/2025

*dix-huit septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY*

Présents : 9

Votants: 11

Pour: 10

Contre: 1

Refus de vote
0

Abstentions: 0

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Représentés : Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN représenté par Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Bernard HILAIRE représenté par Monsieur Sébastien BOURDELY

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Madame Solène MOUNIER

Objet: Réparation des dégâts suite aux intempéries du 17-10-2025 : Pont de Prat Sauvage - DE_2025_062

M le Maire rappelle que le montant des travaux pour la réparation des dégâts occasionnés par les inondations du 17/10/2024 s'élève à 470 977 euros TTC.

Il rappelle que la liste des travaux ainsi que les devis ont été étudiés lors de la réunion inondation du 24 février 2025, les tableaux de répartition des travaux avec les coûts estimés ont été distribués à chaque conseiller. M. le Maire explique que lors du dernier conseil une erreur a eu lieu : les travaux du pont de Simon ont été présentés et délibérés par le conseil DE_2025_041 alors que c'est le pont de Prat Sauvage qui doit être réparé en priorité, les travaux du pont de Simon ne seront peut-être pas à faire.

M. le Maire demande au conseil municipal de valider les travaux suivants :

-Pont de Prat Sauvage 33 127.20 €

Après avoir délibéré le conseil municipal **DECIDE :**

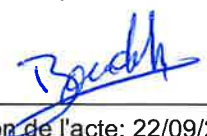
Article 1 : D'AUTORISER le maire à signer et lancer les travaux des réparations des dégâts suite aux inondations du 17/10/2024 comme indiqué ci-dessus.

Article 2 : D'AUTORISER le maire à mandater les travaux acceptés par le conseil

Le secrétaire de séance
MOUNIER SOLENE



Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,
Le président de séance
BOURDELY SEBASTIEN



Date de transmission de l'acte: 22/09/2025

Date de reception de l'AR: 22/09/2025

007-210703260-DE_2025_062-DE

A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025
Date de reception de l'AR: 22/09/2025
007-210703260-DE_2025_062-DE
A G E D I